

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020

DELIBERATION N° DEL065-20

L'an deux mille vingt, le 24 septembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 17 septembre 2020, s'est réuni dans la salle du Laussy en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, N. BOUYIRI, P. CONINX, J. DE LOUBENS, D. FRANCILLON, G. JACCOUD, M.A. JANSER, E. LAZZAROTTO, L. MALVOISIN, N. MELCHILSEN, S. OSSARD, S. PRUNIER, S. SAUNIER-CAILLY, A. TOURRE, Y. VINCENT et MM. E. BEVILLARD, J. FABBRO, D. FINAZZO, S. GAMET, M. GUIHENEUF, Y. HADJ HASSINE, T. JAUSSOIN, V. MERCIER, J. PAVAN, S. STAMBOULIAN, P. VERRI

Pouvoirs :

M. DELFORGES Frédéric (Pouvoir à Eric BEVILLARD, en date du 24 septembre)

Absents excusés :

M. BACHIMON Alizé
M. LAMY Antoine

MONSIEUR ERIC BEVILLARD A ETE ELU SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET : Requalification de la cour de l'école élémentaire René Cassin – demandes de subventions.

Rapporteur : Lola MALVOISIN

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le projet de requalification de la cour de l'école élémentaire René Cassin intègre les thématiques environnementales actuelles, pédagogiques et sociétales. Les objectifs du projet sont multiples. Ils consistent principalement en la réduction des îlots de chaleur, la végétalisation de la cour, l'infiltration à la parcelle et la promotion des bonnes pratiques pour la protection de l'eau et de la biodiversité auprès des enfants.

Ce projet s'inscrivant pleinement dans l'appel à projet « Aménagez un coin de verdure pour la pluie » lancé par l'agence de l'Eau et dans l'une des thématiques prioritaires du gouvernement « projets relatifs à la transition écologique – réaménagement des espaces publics pour lutter contre les îlots de chaleur », la ville de Gières sollicite une aide de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local abondée 2020 pour un montant de 115 470 € soit 30 % du coût total et d'un montant de 169 550 € soit 44,05 % du coût total. Le plan de financement figurant dans le tableau suivant prend en compte les demandes qu'il est possible de déposer en ce sens auprès de la préfecture de l'Isère et de l'agence de l'Eau.

PLAN DE FINANCEMENT

Organismes - Collectivités	Financement en € HT
Etat – Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020	115 470 €
Agence de l'Eau – appel à projet	169 550 €
Autofinancement - Commune de Gières	99 882 €
TOTAL	384 902 €

En conséquence, Monsieur le maire propose au conseil municipal

- d'approuver le plan de financement susvisé,
- de l'autoriser à monter, déposer et signer toute demande de subvention afférente à ce projet.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 24 septembre 2020

Pour extrait conforme,
Le Maire,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "P. VERRI".

Pierre VERRI.